

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 13 juillet 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT représentée par Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC représenté par Jean-Pierre SERRUS - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Patrick BORÉ - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Georges CRISTIANI - Eric DIARD - Richard MALLIÉ.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CSGE 003-2251/17/BM

■ Attribution de subventions à l'Agence Régionale du Livre et à l'association Delta Festival

MET 17/4231/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Au regard du rayonnement des actions portées par certains opérateurs culturels du territoire métropolitain, au titre d'un partenariat et à titre exceptionnel la Métropole propose d'attribuer les subventions suivantes pour manifester sa reconnaissance du rôle joué par ces associations en matière de proposition de développement de la vie culturelle locale comme facteur de cohésion des territoires et contribution à la promotion de l'image de la Métropole..

ARL (Agence régionale du livre)

L'Agence régionale du livre, forte d'une expérience de 14 ans, est la seule structure associative du territoire à exercer des actions transversales en direction des professionnels du livre (auteurs, éditeurs, libraires, bibliothécaires, organisateurs de manifestations et résidences) et au service des politiques publiques du livre, autour de plusieurs missions fondamentales :

- Information (veille dynamique) et observation (Chiffres clés, enquêtes ciblées, Financements publics du livre)
- Formation professionnelle et accompagnement (expertise auprès des collectivités et des professionnels, conseil juridique, en gestion & analyse financière, en stratégie numérique, recherche de ressources via le financement participatif, le mécénat...)

**Signé le 13 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 26 Juillet 2017**

- Projets collectifs et/ou innovants (conservation partagée jeunesse, biblioMix, bibliographies numériques partagées, expositions...)
- Développement de la lecture : Prix littéraire des lycéens et apprentis de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, "Histoires vraies de la Méditerranée" en milieu carcéral.

Les grands axes qui guident l'ARL sont : adaptation au numérique & innovation, aide à la mutualisation et à la mise en réseau, développement de la lecture par la mise en œuvre et le pilotage de projets favorisant la rencontre entre des publics très divers et la création culturelle et artistique.

L'ARL a créé des relations bien établies tant avec les bibliothèques qu'avec les organisateurs de manifestations littéraires du territoire de la Métropole. Elle dispose d'un savoir faire reconnu en termes de mise en réseau, pilotage, compétences en termes de contenus littéraires et de création d'événements culturels.

Le budget prévisionnel de l'association pour 2017 s'élève à 1 034 000 €.

Pour réaliser ces missions l'association sollicite la Métropole à hauteur de 70 000 € en 2017, la Métropole propose un financement à hauteur de 58 000 € pour cette année.

Delta Festival - festival

Delta festival est une association qui existe depuis 2014 et qui porte un événement original sur les plages du Prado à Marseille le 8 juillet 2017. L'association est gérée par une trentaine d'étudiants, bénévoles, stagiaires ou services civiques qui collaborent avec plus de 200 associations étudiantes impliquées dans l'organisation du projet.

Le rassemblement que propose Delta Festival est réalisé par des étudiants pour des étudiants, bénévoles et services civiques qui sont au nombre de 700 au plus haut de l'événement. A ce titre, Delta Festival répond à l'objectif de la Métropole concernant l'accessibilité de la Culture et la participation active de tous les publics et habitants du territoire (Droits culturels et diversité des territoires).

L'Association est soutenue par le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, la Région PACA, le Conseil Départemental, la Ville de Marseille et l'ARS PACA.

Les objectifs du projet porté par l'association Delta Festival sont les suivants :

- créer une identité étudiante à l'échelle métropolitaine,
- créer un sentiment d'appartenance au territoire,
- promouvoir l'excellence universitaire, sportive et culturelle de la Métropole,
- susciter l'envie des futurs diplômés de créer, entreprendre et travailler sur le territoire en mettant en avant ses opportunités.

Le Delta Festival est devenu en deux ans, le premier rassemblement étudiant de France avec environ 20 000 festivaliers en 2016. Dès 2017, l'événement se déroulera sur les plages du Prado et attend 35 000 festivaliers.

Le temps du festival se déroule sur une journée avec des animations et une soirée de concert, il a pour vocation de célébrer l'unité de la jeunesse du territoire et de devenir la vitrine européenne des réussites. Il est réparti en quatre espaces ou villages. Un village sportif avec l'accueil de 15 activités sportives, un village artistique, un village associatif (avec une dimension santé, prévention, citoyenneté et éco-responsabilité). Le quatrième espace est dédié au concert et à la fête partagée.

L'association et le festival sont très ouverts et développent des caractéristiques sociales d'égalité, fraternité et non-discrimination. Le tarif d'entrée est de 31 € et 55 € en VIP.

Le budget prévisionnel pour 2017 est de 873 000 € avec 45 % d'autofinancement et 55 % de financement public. Les financements publics attendus sont ceux de la Région, du Conseil Général, de la Métropole et de la Ville de Marseille.

Signé le 13 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 26 Juillet 2017

L'association sollicite la Métropole à hauteur de 50 000 €, la Métropole propose un financement 2017 à hauteur de 30 000 €.

Il convient de préciser qu'il est dérogé à l'article 11.3 du RBF compte tenu de la temporalité des actions soutenues.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'à titre exceptionnel pour manifester sa reconnaissance du rôle joué par les associations en matière de proposition de développement de la vie culturelle locale, facteur de cohésion sociale et de rayonnement du territoire, il est proposé aujourd'hui d'attribuer deux subventions à des opérateurs, l'une dans le cadre du fonctionnement général de l'association Agence régionale du Livre en faveur de la lecture publique sur le territoire métropolitain, l'autre pour un événement unique sur le territoire métropolitain

Délibère

Article 1 :

Sont attribuées les subventions suivantes au titre de l'exercice 2017 :

- Delta Festival : 30 000 € (trente mille euros)
- Agence régionale du livre : 58 000 € (cinquante huit mille euros)

Article 2 :

Sont approuvées les deux conventions d'objectifs et de moyens, ci-annexées.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer ces conventions et à prendre les décisions afférentes à cette délibération.

Signé le 13 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 26 Juillet 2017

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget principal de la Métropole, nature budgétaire 6574.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Culture et Equipement culturels

Daniel GAGNON